

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 13.07.2023
Convocation faite
Le 29.06.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 05 juillet 2023

**Délibération
N°2023-07-139**

**Information du Président
sur ses actes dans le cadre
de ses délégations :
RIFSEEP : Information du
Président relative à la mise à
jour du guide d'entretien
annuel**

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE (Suppléante de M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-07-119), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-07-118), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP à la Communauté, le Conseil a approuvé par délibération n°2019-10-235 du 22 octobre 2019, le document cadre. Puis par deux délibérations complémentaires,

- n°2021-12-246 Bis du 21 décembre 2021, qui annule et remplace la délibération n° 2021-12-246 : mise à jour des délibérations relatives au RIFSEEP (IFSE, CIA) (annexes),
- n°2023-02-019 Bis du 28 février 2023, relative à la mise à jour du RIFSEEP, notamment de la note d'instruction pour le calcul des différentes parts,

Le Conseil de Communauté a procédé à la mise en correspondance entre les mentions des grilles d'évaluation et les mentions du guide d'entretien professionnel.

Cependant, à la mise en œuvre des délibérations mentionnées, seule la mise à jour du libellé a été opérée, sans corriger les intitulés figurant dans la grille annexée à la délibération ; grille qui figurait déjà en annexe de la délibération cadre, N° 2019-09-209 relative aux modalités de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour l'engagement professionnel.

Aussi, le document en vigueur pour les agents d'encadrement erroné est le suivant :

Evaluation de l'engagement professionnel de l'agent	Insatisfaisant	A développer	Satisfaisant	Excellent	Non requis
Capacité à organiser son travail et respecter les échéances fixées pour la réalisation de ses tâches et missions					
Implication dans le travail afin de rendre un service/travail de qualité					
Capacité à respecter les consignes de la hiérarchie, les procédures, les règlements de la collectivité					
Esprit d'initiative dans l'intérêt du service					

Le document approuvé est :

Evaluation de l'engagement professionnel de l'agent	Insatisfaisant	A développer	Satisfaisant	Excellent	Non requis
Capacité à faire circuler de façon ascendante et descendante les informations et à communiquer avec des collègues et sa hiérarchie					
Capacité à gérer le potentiel de son équipe et à faire monter en compétences les agents (écoute, encadrement et accompagnement des agents, notamment sur la formation)					
Capacité à fixer des priorités et des objectifs, donner des consignes et contrôler le travail des agents (travail d'évaluation)					
Capacité à déléguer, en distribuant les tâches à accomplir, à partager des tâches à responsabilité de façon à promouvoir la compétence et alimenter la motivation des agents					

Le document en vigueur pour les agents non encadrant erroné est le suivant :

Evaluation de l'engagement professionnel de l'agent	Insatisfaisant	A développer	Satisfaisant	Excellent	Non requis
A des difficultés récurrentes à organiser son travail et son temps de travail, ne respecte pas les échéances fixées					
N'est pas impliqué, ne se soucie pas de la qualité de son travail					
Ne respecte pas les consignes					
Ne prend pas d'initiatives adaptées, ne fait pas de propositions					
TOTAL					

Le document approuvé est :

Evaluation de l'engagement professionnel de l'agent	Insatisfaisant	A développer	Satisfaisant	Excellent	Non requis
Capacité à organiser son travail et respecter les échéances fixées pour la réalisation de ses tâches et ses missions					
Implication dans le travail, afin de rechercher et rendre un travail/service de qualité					
Capacité à respecter les consignes de la hiérarchie, les procédures et règlements de la collectivité					
Esprit d'initiative dans l'intérêt du service					
TOTAL					

Cette information a été donnée au CST le 04 juillet dernier.

Je vous informe que nous ferons procéder à la mise à jour du guide pour l'évaluation 2023.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **prendre acte** de cette information

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

